

# Tarifs en vigueur

## Période du 1er mars 2011 au 28 février 2012

Mise à jour mars 2011

### 1. TARIFS DES PRESTATIONS

#### 1.1. PRESTATIONS REVENANT A LA COLLECTIVITE

- Abonnement eau ..... 20 €
- Consommation eau..... 1.15 € / m<sup>3</sup>
- Location compteur
  - 15 mm ..... 5.50 €
  - 20 mm ..... 7.62 €
  - 40 mm ..... 22.87 €
  - 50 mm ..... 53.36 €
- Remplacement du compteur.....67.17 €  
aux frais de l'abonné, en cas de destruction ou de détérioration  
résultant des faits énumérés à l'article 25 du règlement
- Frais d'accès au service .....36 €

#### 1.2. REDEVANCES 2011 DE LA CALB

Les redevances 2011 ont été votées en conseil de communauté de la CALB, le 20 décembre 2010, comme suit :

- **Assainissement collectif**
  - Abonnement part CALB 12.98 € HT+ TVA à 5.5%
  - Consommation part CALB 0.8774 € /m<sup>3</sup> HT + TVA à 5.5%
- **Assainissement non collectif**
  - Abonnement part CALB 26.53 € HT+ TVA à 5.5%
- **Eau potable de secours**
  - Abonnement part CALB 4.14 € HT+ TVA à 5.5%
  - Consommation part CALB 0.051 € /m<sup>3</sup> HT + TVA à 5.5%

#### 1.3. TAXES REVENANT A L'AGENCE DE BASSIN

- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte..... 0.15 € / m<sup>3</sup> HT + TVA à 5.5%
- Redevance pour pollution..... 0.21 € / m<sup>3</sup>
- Préservation des ressources en eau.... 0.0425 € / m<sup>3</sup>

### 2. TARIFS DES PRESTATIONS DE CAS PARTICULIERS

#### 2.1. FORFAITS SONT APPLIQUES POUR LES SITUATIONS SUIVANTES :

- Ouverture et fermeture du branchement à la demande (art. 11).... 17.31 €
- Frais de vérification de compteur :
  - Frais de jaugeage .....36 €
  - Etalonnage ..... sur devis

#### 2.2. REMISE GRACIEUSE

Les demandes sont étudiées au cas par cas.